



ANNEXE N°3 BIS

Arrêté d'ouverture et de clôture générales de la chasse
pour la saison 2018-2019

AVIS DE CHASSE À TIR DU SANGLIER EN BATTUE
EXCLUSIVEMENT SUR LES COMMUNES CLASSÉES EN POINT NOIR

POUR LA PÉRIODE DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 2018

**À ADRESSER EN MAIRIE 24 HEURES AVANT LA DATE PRÉVUE POUR LA CHASSE EN BATTUE
(délais hors dimanche et jours fériés)**

Je soussigné : nom, prénom

Adresse :

Code postal :

Téléphone n° :

Fax n° :

Courriel :

Agissant en qualité de détenteur du droit de chasse

sur autorisation préfectorale de chasse à tir du sanglier en battue, dont copie ci-jointe

j'informe la mairie de la commune de situation de mon territoire de chasse désigné ci-après des dates
d'intervention de chasse à tir du sanglier en battue :

Commune(s) :

Lieu(x)dit(s) :

Dates de chasse du sanglier en battue pour la période du 15/07 au 14/08/2018 :

Fait à

Date

Signature